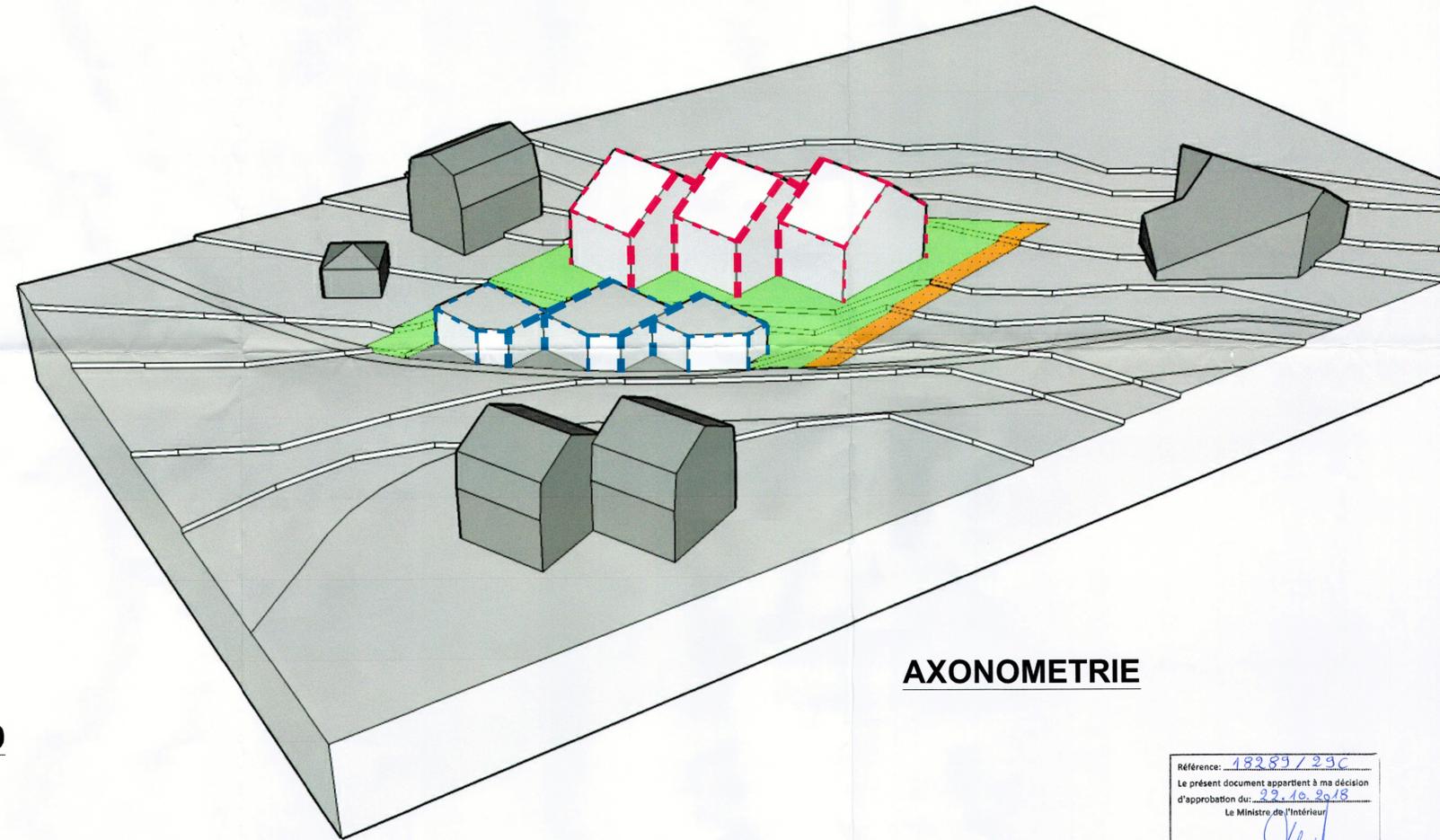


COUPE A-A' éch. 1/250



AXONOMETRIE



PLAN DE SITUATION éch. 1/250

Degré d'utilisation du sol			
LOT 1		LOT 2	
70 m ²	130 m ²	70 m ²	238 m ²
175 m ²	mb	1-u	1-u
I2 (25-35°)	hc-6,00 m	I+IC	II +1S+IC

LOGEMENTS: 3 maisons en bande
3 unités

Densité: 28,17 unités/ha

Surface PAP: ca. 0,1065 ha (100%)

Surface publique: ca. 0,0063 ha (5,92%)

Surface privée: ca. 0,1002 ha (94,08%)

Terrain à céder à la commune: ca. 0,0063 ha (5,92%)

LEGENDE :

- Délimitation du PAP et des zones de PAG**
 - délimitation du PAP
 - délimitation des différentes zones de PAG
- Courbes de niveau :**
 - terrain existant
 - terrain remodelé
- Nombre d'étages pleins :**
 - 1,1,1,1
 - +1,2
 - +1,2,3
- Hauteur des constructions :**
 - hc-x hauteur à la corniche de x m
- Types et dispositions des constructions :**
 - mb maison en bande
- Types et nombres de logements**
 - xu x logements de type unifamilial
- Formes des toitures :**
 - lx (lx$=2\pi$) toiture à x versants, degré d'inclinaison orientation du faite
- Degré d'utilisation du sol**

LOT / ILOT	surface du lot		
surface min. d'emprise au sol (m ²)	surface max. d'emprise au sol (m ²)	surface min. constructible (m ²)	surface max. constructible (m ²)
surface max. de logement	type, disposition et nombre des constructions	type et nombre min. de logements	type et nombre max. de logements
type de toiture	hauteur max. des constructions (m)	nombre min. de niveaux	nombre max. de niveaux
- Gabarit des Immeubles :**
 - alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
 - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
 - alignement obligatoire pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour dépendances
- Délimitation des lots / parcelles :**
 - lot projeté
 - terrains cédés au domaine public communal
- Espaces extérieurs privés et publics :**
 - Evp espace vert privé
 - Evp espace vert public
 - espace extérieur pouvant être scellé
 - chemin piéton
 - haie projetée
- Infrastructures techniques**
 - réseaux eaux pluviales
 - canalisation pour eaux usées
 - canalisation à supprimer
 - canalisation pour eaux pluviales
 - fossé ouvert pour eaux pluviales
 - caniveau

Référence: 18289/29C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 29.10.2018
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

Ce plan ne vaut pas 'PLAN à l'ACTE'
Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie
Plan basé sur le plan topographique et de mesurage n° 179075 du 19 avril 2017, réalisé par BEST G.O. s.à r.l.

ROMAIN HOFFMANN ARCHITECTES ET URBANISTES s.à r.l. 38, rue Ernestine L-1469 Luxembourg tél: 46 91 70-1 fax: 46 91 67 e-mail: archhoff@pt.lu cadhoff@pt.lu		L'architecte:
MAITRE D'OUVRAGE: Administration Communale de Schuttrange 2, place de l'église L-5367 Schuttrange Tél: 35 01 13-1 Fax: 3501 16 259		Le maître de l'ouvrage:
OBJET:	PAP "SCHLASSGEWAN" à Schrassig Schlassgewan L-5364 Schrassig	Chef de projet: Coenjaerts Patrick Dessinateur: Coenjaerts Patrick Date: mai 2017
PLAN:	PAP - PARTIE GRAPHIQUE	N° plan: C 17 651 00 PAP Echelle: 1/250 Indice: B

Chaque révision annule et remplace les plans précédents. Ce plan ne peut être imprimé à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. Ce plan ne peut être reproduit, même partiellement sous quelque forme que ce soit (photocopie, calque, ou tout autre procédé) sans l'autorisation de l'auteur. Toutes les cotes sont à contrôler par l'entreprise. Toute différence est à signaler sans délai à l'architecte.